

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 01 en date du 03 Avril 2023

**Mme le Maire de CEYZERIEU ouvre une enquête publique à la mairie de
CEYZERIEU, 1, place de la Mairie 01350 CEYZERIEU**

Du VENDREDI 05/05/2023 au LUNDI 05/06/2023

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME, DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET DES EAUX PLUVIALES

Par arrêté municipal en date du **03 Avril 2023**, M. le Maire de CEYZERIEU a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision du PLU, du zonage d'assainissement et des eaux pluviales.

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné **Mme Véronique PACAUD** en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête est ouverte pendant une durée de **30 jours du vendredi 5 mai 2023 à partir de 09h00 au lundi 05 juin 2023 à inclus jusqu'à 16h30, à la mairie de CEYZERIEU** aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier comprenant le projet de révision du PLU, le dossier du zonage d'assainissement et des eaux pluviales, accompagnés des avis des personnes publiques associées, du bilan de la concertation à la mairie de CEYZERIEU aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public, communiquera toutes informations utiles sur le dossier et le registre d'enquête au cours des permanences suivantes à la mairie de CEYZERIEU :

- **1ère permanence : vendredi 05 mai 2023 de 09h00 à 12h00**
- **2ème permanence : jeudi 11 mai 2023 de 14h00 à 16h30**
- **3ème permanence : mercredi 24 mai 2023 de 09h30 à 12h00**
- **4ème permanence : lundi 05 juin 2023 de 13h30 à 16h30**

Le public pourra consigner ces observations sur le registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à la mairie de CEYZERIEU.

Le public pourra adresser ces observations par courrier à l'attention de Mme le commissaire enquêteur à la mairie de CEYZERIEU ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-4552@registre-dematerialise.fr en vue de les annexer au registre.

Pendant toute la durée de l'enquête les observations du public peuvent être consultées et communiquées aux frais de la personne qui en fait la demande.

Cet avis est affiché à la mairie de CEYZERIEU et peut être consulté, ainsi que le dossier soumis à enquête publique sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4552>

Au terme de l'enquête publique, la révision du PLU, le zonage d'assainissement et des eaux pluviales seront approuvés par délibérations du Conseil Municipal et par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bugey Sud.

Le rapport, l'avis motivé du commissaire enquêteur et ses conclusions seront déposés à la mairie de CEYZERIEU pour être tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Ils seront également consultables, pendant un an, sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4552> et donc visible par tous.

Myriam KELLER, Maire de CEYZERIEU